

# Les signataires du CAI, des positions contrastées

Des études ont été menées sur les acteurs du dispositif d'accueil - plus rares sont celles qui ont porté sur les bénéficiaires. C'est pourquoi l'enquête dont on rend compte ici vise à appréhender leurs représentations et leurs attentes concernant ce contrat d'accueil et d'intégration, ce qu'il signifie pour eux et quel impact il peut avoir dans leurs trajectoires personnelles.

Le CAI est-il une formalité supplémentaire dans l'accèsion au titre de séjour, un espoir, une clé... ? Comment les immigrés perçoivent-ils cet engagement avec l'État ? Quelles ont été leurs motivations et dans quelles conditions l'ont-ils signé ? Se sont-ils sentis accueillis ? Ce contrat aura-t-il des incidences sur leurs vies, comment répondent-ils à cette exigence d'intégration, qu'en pensent-ils ? Ce contrat sera-t-il un outil, une étape dans ce long processus ? Autant de questions auxquelles notre étude\* a tenté de répondre.

À partir d'un portrait de nos interlocuteurs, illustré de données quantitatives et de quelques éléments biographiques, il apparaît que, loin des clichés, la venue en France entre fuite, mésaventure, rupture ou union n'est que rarement une décision.

Ensuite, vient le temps de l'accueil : sympathique, antipathique, chaleureux ou indifférent... À travers le regard des signataires se déclinent l'accueil de la France et des Français puis celui du dispositif du contrat d'accueil et d'intégration, c'est-à-dire de la CPAM, des médecins, de la réunion collective de bienvenue, des audits sociaux et enfin celui des formations.

À peine accueillis, les étrangers sont déjà invités à signer un contrat. Pas n'importe quel contrat, un contrat qui les engage avec l'État et avec la société française qui les autorisent à résider sur leur territoire. En contrepartie, l'État et la société française attendent d'eux qu'ils s'intègrent. Pour ce faire, un ensemble de formations leur est offert.

Qu'en pensent-ils ? Nous avons rencontré 25 signataires. La prise des coordonnées s'est effectuée depuis la plate-forme d'accueil (PFA) après l'audit social ou bien lors de la formation civique. La moyenne d'âge des personnes rencontrées est de 31 ans, en sachant que le plus jeune avait 18 ans et le plus âgé 50 ans. Concernant le niveau d'études, les profils sont très divers : allant d'un public n'ayant pas du tout été scolarisé (4 personnes) à un public surdiplômé (7 personnes), à hauteur d'un bac+10 ou 12. La majorité des personnes interrogées a été scolarisée jusqu'au secondaire. La durée moyenne du séjour en France est de deux ans, en sachant que là

Par **Sabrina Olivier**,  
psychosociologue,  
diplômée de l'université  
Victor-Segalen-Bordeaux II

---

\* Cette étude est intervenue dans le cadre d'un stage réalisé à la direction régionale du Fasild Aquitaine sur une période courant de la fin du mois de décembre 2004 au 30 septembre 2005.

aussi l'amplitude est considérable, allant de 3 mois à dix ans de séjour. Par ailleurs, pour 14 personnes interrogées, il s'agit de leur premier séjour durable et régulier et ce malgré une présence en France de plusieurs mois, voire plusieurs années pour certains. Les 11 personnes restantes sont venues à l'occasion de séjours touristiques, de visites chez des parents, ou encore de stages. Information récurrente, ces dernières n'avaient nullement envisagé une installation durable en France.

Concernant les statuts, la majorité des personnes sont conjointes de Français (13 personnes, soit 52%), viennent ensuite les personnes ayant le titre "vie privée, vie familiale", la plupart ayant été régularisées (7 personnes), 4 personnes sont parentes de Français et enfin une personne est ici au titre du regroupement familial (familles rejoignantes).

Les nationalités rejoignent peu ou prou les tendances nationales répertoriées par l'OMI (Office des migrations internationales). Cependant, nous avons fait le choix de détailler les différentes nationalités africaines, généralement réparties dans les statistiques nationales entre Maghreb et Afrique noire. Étant donné la petite taille de notre échantillon, il nous était effectivement possible de les catégoriser plus finement. Que l'on vienne du Congo, du Cameroun, du Maroc ou de Guinée, les réalités politiques, économiques, sociales et linguistiques sont loin d'être comparables.

Ainsi, pour le Maghreb, avons-nous rencontré 4 personnes originaires du Maroc, 2 de nationalité algérienne et une de nationalité tunisienne. Pour l'Afrique Noire, les participants venaient d'Afrique de l'Ouest (Bénin, Sénégal, Côte d'Ivoire, Guinée et Burkina Faso), d'Afrique centrale (Congo Brazzaville et la République démocratique du Congo) et d'Afrique orientale (Djibouti). Quant aux autres nationalités, minoritaires, il s'agit pour l'Europe de l'Est d'un Bulgare, pour l'Asie occidentale d'un Azéri, pour l'Amérique latine d'un Chilien et enfin d'un Mauricien.

Au vu de la pluralité des trajectoires des uns et des autres, on comprend mieux dès lors le caractère polymorphe de cette "nouvelle" catégorie administrative que sont les primo-arrivants, signataires du contrat d'accueil et d'intégration.

Les raisons de leur venue en France sont loin de faire partie d'un projet rationnel. Souvent synonymes de fuite, de fracture ou d'union, de rencontre impromp-

#### Méthodologie de l'enquête

Les résultats de cette enquête ne sont pas généralisables à l'ensemble des dispositifs et ne concernent que les primo-arrivants du dispositif girondin. La méthodologie psychosociale a consisté dans un premier temps en une immersion progressive dans le dispositif, avec notamment la rencontre des principaux acteurs associatifs et institutionnels locaux, une période d'observation sur la plate-forme d'accueil et dans les formations et enfin une visite du dispositif toulousain. L'ensemble de ce premier recueil d'informations a conduit à la réalisation des outils et notamment à la construction d'une grille d'entretien. Les questions initiales portaient sur la perception et la représentation que pouvait revêtir ce contrat pour les signataires. Il s'agissait de les interroger sur les trois dimensions de ce pacte : le contrat, l'accueil et l'intégration.

De type thématique, notre analyse n'a pas suivi la logique de notre grille d'entretien mais celle d'une trajectoire individuelle, sorte de mise en abîme d'une migration médiatisée par le dispositif du contrat d'accueil et d'intégration. Résumée ici en quelques mots, la migration est d'abord un départ, une arrivée accueillie, un contrat et une exigence d'intégration.

tue, de réponse fortuite à une offre d'emploi, les trajectoires sont aussi riches que les individus qui les incarnent. Une seule personne nous a confié avoir cultivé pendant plusieurs années ce projet de venir s'installer en France, pour la majorité, c'est la vie qui en a décidé ainsi. Après une arrivée souvent accidentelle vient le temps de l'accueil.

### *L'accueil de la France, des Français<sup>(1)</sup> et du contrat d'accueil et d'intégration*

De manière générale, les commentaires ayant trait à l'accueil en France sont teintés d'amertume. Entre pédagogie et discrimination, l'accueil administratif est rarement décrit en termes d'égalité et de fraternité. Loin de la traditionnelle valeur d'hospitalité, l'accueil en France est une action ponctuelle, souvent déglagée de tout sentiment, presque inanimée.

Par ailleurs, nombreuses sont les difficultés éprouvées par les primo-arrivants à créer des relations, de réelles relations. Et ces difficultés semblent s'accroître dès lors qu'ils vivent en milieu rural.

Au vu de ces premières remarques, il semblerait que l'accueil attendu réponde à d'autres valeurs que celles que la société semble leur offrir.

D'abord accueillis par les secrétaires du centre d'examens de la CPAM, les remarques des primo-arrivants sont de manière générale positives. Orientés et pris en charge dès leur arrivée, ils sont ensuite conduits vers les médecins. Beaucoup ont félicité l'organisation de l'après-midi.

Les commentaires sont cependant plus contrastés quant à la visite médicale. Les signataires ont en effet regretté la nature superficielle et expéditive des examens, où aucun suivi médical ne leur a été proposé, aucune orientation vers un spécialiste délivrée. L'insensibilité apparente des médecins et la rapidité des examens déshumanisent cette visite, lui conférant un caractère de formalité obligée.

La visite terminée ou encore en cours selon l'état d'avancement des examens, les personnes sont invitées à une réunion collective de bienvenue. Accueillies autour d'une table ronde tour à tour par les auditeurs de l'OMI, les intervenantes du Clap (Centre de ressources et de liaison pour les associations et les porteurs de projets) et les assistantes sociales du SSAE, le déroulement du reste de l'après-midi leur est exposé et s'ensuivent la diffusion du court-métrage intitulé *La vie en France* et la présentation du contrat d'accueil et d'intégration. Pour certains, cette réunion est apparue comme un ensemble incompréhensible d'informations, une perte de temps, où seul le film a laissé quelques vagues souvenirs. Pour d'autres, c'est un élément déclencheur de l'acte de signature. Mais de manière plus générale, ce cérémonial d'accueil n'a laissé que peu de traces dans l'esprit des gens.

En revanche, les audits sociaux ont marqué davantage les esprits. En entretien individualisé, l'auditeur de l'OMI était effectivement là pour répondre à l'ensemble des questions qu'ils se posaient quant à leur titre

1)- Cette question ne faisait pas partie intégrante de notre grille d'entretien mais s'est imposée à nous à l'analyse des discours.

de séjour, sa validité, son renouvellement, quant au contrat et à l'intérêt de le signer. Beaucoup ont insisté sur l'accueil chaleureux des auditeurs ; leur jeunesse aidant, ces derniers les ont mis rapidement à l'aise et en confiance. Leur capacité d'écoute se démarque de celle des médecins, plus "expéditifs" et, surtout, "les auditeurs nous expliquent bien".

D'abord invitées à signer la feuille de présence, les personnes se font remettre un petit panneau avec leurs noms et prénoms, acte que l'ensemble des personnes semble apprécier. Accueillies, nommées et reconnues, certaines iront jusqu'à demander aux intervenants s'ils peuvent le

conserver : souvenir d'une reconnaissance. Elles sont ensuite conviées à un petit déjeuner pour se mettre en forme avant d'entrer dans le dense programme de la journée.

En préambule, on leur demande ce qu'ils pensent et attendent de cette journée de formation et du CAI, ce qui leur permet d'une part de se détendre, de voir que cette journée est aussi un espace de communication. Dès

lors, la dynamique est lancée pour trois heures de formation matinale, entrecoupées d'une pause-café, pour les moins réveillés. Vient ensuite le déjeuner, un moment convivial de détente avant de retourner "plancher" sur la nationalité et les valeurs de la République. Pour les signataires, la formation, grâce à cet accueil et à leur participation, s'est transformée en un espace de réflexion, un lieu d'échange, une sorte de forum où "le poids du contrat n'est pas ressenti". Précisons que cette formation est assurée par Alifs<sup>(2)</sup> qui, depuis ses débuts, œuvre en faveur des populations immigrées. Aussi les intervenantes sont-elles sensibilisées aux problématiques rencontrées par le public primo-arrivant, ce qui n'est pas nécessairement le cas pour l'ensemble des prestataires mandatés pour cette mission.

### *Le temps du pacte*

L'information sur l'existence de ce contrat étant quasi inexistante en amont du dispositif, seulement évoquée par une plaquette "publicitaire" jointe à la convocation pour la visite médicale, les primo-arrivants découvrent le contrat d'accueil et d'intégration sur la plateforme d'accueil, où il sera d'abord exposé dans les grandes lignes (prestations, caractère non obligatoire, l'intérêt de le signer) lors de la réunion collective, puis présenté individuellement en détails.

Dans la majorité des cas, les personnes nous ont dit ne pas avoir été informées initialement de l'existence de ce contrat. Rappelons qu'au moment de l'étude, le contrat n'était pas encore médiatisé. Seules deux personnes en avaient eu connaissance par un tiers l'ayant déjà signé ou refusé. Par ailleurs, peu de personnes avaient lu la plaquette jointe à la convocation pour la visite médicale, souvent considérée comme une publi-

L'information sur l'existence de ce contrat est quasi inexistante en amont du dispositif, seulement évoquée par une plaquette "publicitaire" jointe à la convocation pour la visite médicale.

2)- Alifs : Association du lien interculturel familial et social, 14, cour Pasteur, 33000 Bordeaux.

cité quelconque. Cette confusion est d'autant plus grande et compréhensible qu'il ne s'agit que d'une présentation sommaire<sup>(3)</sup>, et qu'il n'est par ailleurs nullement spécifié dans cette convocation que le contrat leur sera présenté ; seule l'information "prévoir l'après-midi" est mentionnée. Autrement dit, aucun lien entre la visite médicale et le contrat n'est évoqué.

Cette information, ou plutôt cette absence d'information, n'est pas sans incidence sur l'engagement. Aussi la décision sera-t-elle prise à différents moments. Pour les personnes ayant été informées préalablement par des tiers ou après avoir lu la plaquette attentivement, la décision était déjà prise avant l'heure du rendez-vous pour la visite médicale. Pour d'autres, la réunion collective d'accueil aura été facilitatrice : *"À la réunion, ils ont été très clairs, et là je me suis dit que ce serait une bonne chose pour moi."* Pour d'autres encore, ce sera lors de l'audit social – où le dialogue personnalisé, en face à face avec l'auditeur qui peut répondre aux éventuelles questions, favorise le temps de la réflexion – que se produira l'effet déclencheur qui amènera à la décision de signer. Pour d'autres enfin, ce sera la présence d'un tiers, d'un accompagnateur, d'un membre de la famille ou d'un ami, qui sera déterminante.

Par ailleurs, rares ont été les personnes à avoir lu le contrat avant de le signer. Seules deux personnes déclarent l'avoir lu. Les justifications font généralement référence au manque de temps ainsi qu'à la confiance que les signataires ont accordée aux auditeurs ou au dispositif en lui-même.

Enfin, le contexte médical et institutionnel dans lequel est présenté ce contrat et le peu de temps pour décider de sa signature tendent à le réduire à une formalité administrative de plus à accomplir dans l'après-midi, plutôt qu'à un engagement réciproque réel.

Autrement dit, lorsque la personne signe ce contrat, elle n'a que très peu conscience de l'engagement qu'elle prend. Il est dès lors compréhensible qu'une perception globale du dispositif reste délicate et l'appropriation *in fine* du contrat demeure difficile.

En effet, de quelle marge de manœuvre disposent les signataires pour s'approprier ce contrat, tel qu'il est entendu par la symbolique du "Contrat social" insufflée par le Haut Conseil à l'intégration (HCI) ? Étant donné le peu d'informations dont ils disposent avant d'arriver sur la plate-forme d'accueil (PFA), le contexte oppressant de l'autorité médicale

3)- "Vous avez été admis à résider sur le territoire de la République française. Pour faciliter votre intégration, la France vous offre la possibilité de bénéficier du contrat d'accueil et d'intégration."

**La visite médicale est obligatoire pour les personnes qui ne l'ont pas passée dans leur pays d'origine.**



© D.F.

4)- Lesquels sont d'ailleurs directement associés à la préfecture, puisque, rappelons-le, il n'existe pas de délégation régionale en Aquitaine et, de fait, ces derniers ont leur bureau dans l'enceinte de la préfecture.

et des auditeurs de l'OMI<sup>(4)</sup> qui président cette journée, la pression inconsciente de l'accession au titre de séjour (rappelons qu'il s'agit de leur premier titre) et le peu de temps octroyé – puisqu'ils n'ont qu'un après-midi, à savoir quelques heures entrecoupées par la visite médicale – pour comprendre et décider de leur engagement.

### *Les motivations des signataires*

Les motivations varient en fonction des trajectoires de chacun, néanmoins nous avons pu mettre en avant quelques grandes tendances – il ne s'agit pas ici de catégorisations à proprement parler sinon d'appellations *a posteriori* des différentes motivations évoquées :

D'une part les "intéressés", pour lesquels la signature du contrat se conjugue avec des objectifs, à long terme certes, mais immédiatement perceptibles : il s'agit de la facilitation de démarches ultérieures de renouvellement du titre de séjour ou d'une éventuelle demande de naturalisation.

D'autre part, pour certains, les motivations reposent avant tout sur les plus-values des formations. Une volonté de comprendre ou une dimension de curiosité ont été les éléments déclencheurs. Les profils s'inscrivent davantage dans une démarche de recherche d'informations, d'outils facilitateurs et décrypteurs du fonctionnement de la société française. Il s'agit donc ici de "curieux", à l'image des propos de M<sup>me</sup> E. : *"Je l'ai signé par curiosité, parce que j'aime comprendre et savoir les choses et ne pas être mal informée. Et pour savoir les choses, il faut s'informer auprès des enfants du pays."* Cette volonté d'apprendre et de comprendre s'est retrouvée à de multiples reprises dans nos entretiens. Même si quelques sceptiques nous affirment *"ne pas avoir attendu le contrat d'accueil et d'intégration pour connaître Voltaire, Robespierre*

Journée de la formation  
civique, Fabienne B.,  
formatrice.



© D.R.

*et Rouget de l'Isle*”, le désir de connaître la France depuis l'intérieur reste manifeste. Car *“même si on apprend plein de choses à la télévision, dans la rue ou en rencontrant des gens, là il y des gens qui nous informent (...) sur les grandes lignes. On peut en effet suivre l'actualité, s'informer, sans nécessairement comprendre le fond (...)”*

Clé de voûte indispensable pour une réelle installation et notamment en termes de destin familial ou de filiation, l'information reçue lors des formations sera léguée : *“Et quand mon fils me demandera comment ça marche la France, il faut que je sache lui répondre.”* C'est aussi le cas pour un autre futur papa : *“Je tiens à ce que mon fils ait les deux cultures, française et burkinabé, mais il faut que je connaisse les deux cultures.”* On pourrait parler ici des “transmetteurs, des pédagogues”.

Au-delà de cette dimension informative, certains ont vu, dans ce contrat, la possibilité de nouer des relations. On pourrait parler de “chercheurs de réseaux”, tant du point de vue fonctionnel que personnel. C'était notamment le cas d'une signataire qui nous a confié s'être engagée dans les deux formations pour se *“faire des ami(e)s”*. Cette personne était en effet isolée géographiquement et la vie en milieu rural lui était difficilement supportable. Elle a donc vu dans ce contrat une opportunité de rencontrer des gens, avec l'espoir aussi d'un suivi, d'un accompagnement. Le contrat semble ici “une passerelle” pour une vie sociale plus agréable, une étape éventuelle dans le processus d'intégration.

### *Engagement ou formalité*

Les principales attentes concomitantes à la signature reposent sur l'accès aux droits et aux lois régissant la société française ainsi qu'aux informations concernant les formations professionnelles et le marché de l'emploi. Ces attentes sont notamment plus prégnantes pour les personnes interrogées juste après la signature. Pour les personnes ayant déjà suivi la formation civique, la principale préoccupation repose sur l'accès à l'emploi et *in fine* à l'accès à *“une vie normale”, “paisible”*.

Ce contrat est-il un engagement avec l'État français, formalisé, conventionné tel que la philosophie du HCI l'entendait ou bien s'agit-il seulement d'une formalité supplémentaire à accomplir pour l'accès au titre de séjour ? Après quelques entretiens, ces deux hypothèses étaient déjà noyées dans un flot de représentations, bien plus riches et denses.

Oublié parfois, ce contrat apparaît comme une formalité de plus dans l'accession au titre de séjour : *“tout un tas de papiers inutiles”* (M<sup>me</sup> B.) ; *“une formalité, car même si tu le lis, ce ne sont que des banalités”*. M. S. fera, quant à lui, une comparaison avec le contrat de travail : *“C'est une sorte de contrat à durée déterminée, j'ai un travail à faire, je le fais et basta.”*

L'acte de signature est pour certains *“une preuve d'amour (...) je compte un jour appartenir à ce pays, participer économiquement,*

*politiquement parce que j'aime ce pays, les personnes, la culture. Donc si j'aime ce pays autant le montrer en signant ce contrat.*" (M. B.) ; il est aussi pour d'autres le signe d'une "volonté de s'intégrer", "c'est pour aller plus loin que le titre de séjour; tu signes pour comprendre la France." Pour M. C., "à vrai dire ce n'est pas qu'une formalité, même s'il y a la visite médicale, qu'il faut faire une demande à la préfecture, ça c'est le côté administratif. Moi je crois que l'État s'engage quand même, il s'engage envers la personne, envers vous, envers moi, à ce que nous ayons le droit par exemple d'être libre, d'avoir un toit, d'avoir l'aide d'une assistance sociale, de voyager en Europe. Donc il y a un retour de la part de l'État, bien souvent on pense qu'il suffit d'avoir le titre de séjour, puis ça s'arrête là. Or, moi quand je vais chez le médecin, je suis soigné, quand je vais à la pharmacie, je suis remboursé, quand j'ai envie de rencontrer un conseiller ANPE, il me reçoit."

Autrement dit, l'acte de signature résume à lui seul le désir de s'investir dans la société française, de "faire peuple" selon Michèle Tribalat.

La symbolique est d'autant plus importante que les personnes ont été régularisées. Le contrat solde, par une reconnaissance administrative, l'errance de la vie clandestine. Pour reprendre les propos d'un signataire : "Moi je suis fier, heureux et malheureux, c'est une sorte de récompense, j'ai eu un long parcours pour arriver jusqu'ici." Ce pacte est une invitation : "Maintenant je me sens reconnue et invitée à vivre comme si j'étais chez moi, je peux travailler, suivre des formations, je peux tout faire, retourner dans mon pays, je me sens plus libre d'agir, je n'ai plus peur." (M<sup>me</sup> E.) Symbole du passage de l'ombre à la lumière, de l'emprisonnement mortifère de l'irrégularité à l'épanouissement social de la légalité, le contrat est un tremplin, "un pas-seport pour un meilleur avenir".

### *Que représente ce contrat ?*

5)- Énel F. et Delessalle C.,  
*L'accueil des primo-  
arrivants en région :*  
*Poitou-Charentes, Aquitaine,  
Bretagne et Centre,*  
Rapport d'analyse, Véres  
Consultant, 2005.

Un sésame, pour reprendre l'expression de Françoise Énel<sup>(5)</sup>, qui ouvre droit à une quantité d'avantages tant en termes d'insertion professionnelle que de réussite dans la vie familiale. "Ça va m'apporter pour tout, tout va être plus facile, trouver un travail, ouvrir un compte, ça va être plus facile pour vivre." Le contrat est directement associé à l'accès au titre de séjour et constitue une liberté nouvelle, une sorte de renaissance à l'image des propos de M. M., régularisé depuis peu : "Avant je n'existais pas, maintenant j'existe en tant qu'individu, j'ai un nom et je peux participer pleinement à la vie économique française, à un projet commun."

Dans le même ordre d'idées, le contrat peut aussi être "une arme, un bouclier". Pour une signataire, ce contrat lui a d'abord permis de reprendre confiance en elle, il est ensuite devenu un bouclier derrière lequel elle sera plus audacieuse comme elle nous l'explique : "Je suis



*maintenant un grand quelqu'un dans le pays, parce que c'est signé par le préfet (...). Et si quelqu'un vient m'embêter, je dirai non, non... ça m'a donné confiance et ça me rend fière.*" Pour d'autres signataires, ce sont davantage les formations – et à travers elles l'accès au droit – qui deviennent une arme : *"Nous avons maintenant des outils pour nous défendre (...) quand on ne connaît pas les choses, on est plus vulnérable."*

Cependant, la formalisation juridique et républicaine de ce contrat et l'engagement qu'il matérialise peuvent, à certains égards, effrayer l'individu : celui-ci, au terme de cette relation, se trouve pris au piège d'un acte sur lequel il ne peut revenir et sur lequel l'information dispensée n'a été que partielle puisque les tenants et les aboutissants ne lui ont guère été présentés dans leur intégralité. Selon les propos de M. A., le contrat est pour lui *"un lien sans pudeur, quelque chose qui nous lie à un pays étranger, alors même qu'on ne sait pas si on restera."* L'engagement prend ici une valeur toute particulière, celle d'un lien presque castrateur, qui semble lui avoir été extorqué.

Au-delà de leur seule motivation, l'engagement auquel les signataires sont conviés revêt un caractère quasi obligatoire, une étape nécessaire à la réalisation d'autres démarches. *"Même si ce n'est pas obligatoire, on est amené à le signer, car ce sera une pièce maîtresse dans un dossier de nationalité. Si tu ne signes pas maintenant tu seras lésé par la suite."*

La présentation de ce contrat est d'ailleurs faite en ces termes. L'invitation à la signature repose sur le fait que ce contrat sera un plus dans un dossier de naturalisation, que les attestations ministérielles de présence aux formations ou de compétences linguistiques sont des preuves d'une volonté d'intégration. L'invitation devient persuasion. Et ce d'autant plus que les auditeurs de l'OMI véhiculent, malgré eux, une image, une incarnation du pouvoir puisqu'ils sont directement associés dans l'esprit des signataires à la délivrance du titre de séjour. En outre, la situation est particulière à Bordeaux dans la mesure où il n'existe pas de délégation départementale et que, de fait, le siège de l'antenne se trouve dans les locaux de la préfecture, laquelle symbolise l'autorité régissant l'acceptation ou le refus du séjour.

Si cette persuasion est latente dans le dispositif bordelais, elle est d'autant plus prégnante dans le dispositif toulousain, où les titres de séjour sont remis à l'issue de l'entretien individuel depuis la PFA. La personne en entretien, tandis qu'elle voit son titre de séjour sur le bureau de l'auditeur, se voit proposer la signature du CAI. Le taux des signatures, depuis janvier 2005, date de mise en place de la délivrance des titres sur la PFA, avoisine les 100% (99,4 %).

Ce contrat représente un sésame qui ouvre droit à une quantité d'avantages tant en termes d'insertion professionnelle, que de réussite dans la vie familiale.

## *Les finalités du CAI : "recensement, contrôle et choix des immigrants"*

Lors des premiers entretiens, peu de gens s'étaient interrogés sur les finalités gouvernementales de l'institutionnalisation de ce contrat : pour certains, *"la France a mis ce dispositif en place pour mieux accueillir les étrangers, pour qu'ils se sentent mieux en France"*. Puis les réponses se sont précisées à mesure que nos questions s'affinaient – en référence aux premières personnes rencontrées, lesquelles venant de signer ne pouvaient exprimer une quelconque opinion contraire à leur engagement nouvellement pris. Aussi nous répondaient-elles, à la question : *"Vous êtes-vous senti obligé de signer ce contrat ?"*, un *"Non, je ne me suis pas senti obligé, j'étais totalement libre de le signer."* Réponses que l'on peut notamment comprendre au travers de la théorie de la dissonance cognitive de Festinger<sup>(6)</sup>. En effet, les personnes engagées et surtout libres de s'être engagées ne peuvent, en raison d'un désir de cohérence et de consistance par rapport à la décision prise, paraître incohérentes ou inconsistantes vis-à-vis d'un tiers et surtout vis-à-vis d'elles-mêmes.

Or, cet engagement moins prégnant après quelques semaines, les personnes ayant pu par ailleurs mettre à l'épreuve le contrat au travers de formations ont livré davantage leurs impressions. Ainsi l'une des signataires, à la question : *"Pensez-vous qu'il y ait des répercussions négatives si on ne signe pas ce contrat ?"*, répondit : *"Je ne pense pas qu'il y ait des répercussions négatives, à part le fait qu'on peut se voir refuser l'obtention de la nationalité"*, et poursuivit sur une question concernant son éventuelle dimension de contrôle : *"Tes fichée et tout, et c'est pour ça, je crois, qu'ils veulent le rendre obligatoire, pour en savoir davantage sur les immigrants"*; elle conclut en disant : *"c'est un très bon moyen pour recenser les gens"* (Mme E.). Pour M. A., *"la finalité est purement sociale, (...) on fait les boulots que les Français ne veulent pas faire"*, ce contrat apparaît ainsi comme un filtre sélectif des immigrants. Ceci n'est pas sans rappeler les récentes propositions du ministère de l'Intérieur<sup>(7)</sup>.

Il s'agissait de consulter les signataires sur les politiques publiques d'intégration. Nous les avons d'abord interrogés sur leurs propres concepts d'intégration. Que signifient selon eux les expressions "s'intégrer" et "être intégré" ? En quoi les formations proposées peuvent-elles être des outils au service de ce processus ?

L'intégration est apparue en premier lieu comme une décision, ainsi dans les propos de Mme E. : *"M'intégrer, c'est décider personnellement sans contraintes de m'intégrer à 100 % à la vie française."* Cette remarque est partagée par M. A. : *"Je n'ai pas envie que l'État m'intègre, j'ai envie que les gens autour de moi m'aient comme je suis et ce n'est pas en signant ce truc-là que je vais m'intégrer. Et d'abord comment un bout de papier peut dire qu'on est prêt à s'intégrer ?"* M. C. parlera, quant à lui, d'ascèse, il y entend : *"une démarche à faire*

6)- Festinger, L. (1957). *A Theory of Cognitive Dissonance*. Stanford, CA: Stanford University Press.

7)- En référence, en premier lieu, aux propos énoncés lors de la Conférence préfectorale et consulaire sur l'immigration du 11 juillet 2005, un compte-rendu est consultable en ligne sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) et, par ailleurs, au récent projet de loi Ceseda.

**Murugupillai M.**  
 du Sri-Lanka, lors  
 de l'entretien individuel.  
**S'intégrer c'est**  
*"une démarche à faire  
 de la part de l'individu  
 pour dire que sans  
 oublier ni son passé,  
 ni son origine, il est  
 en France".*

*de la part de l'individu pour dire que sans oublier ni son passé, ni son origine, il est en France. Il faut que psychologiquement la personne soit disponible pour dire voilà je suis en France, je ne suis pas au Maroc, ni en Inde, ni en Afrique, je suis en France, j'ai bien mes deux pieds ici en France. Ça c'est très important, c'est la première condition pour moi, c'est une première manière d'entrer en France."*

*L'accueil réalisé, le contrat signé,  
 reste à s'intégrer...*

Autrement dit, l'intégration ne peut s'exiger de l'extérieur, elle est un processus interne, psychosocial, propre à chaque individu, dont le point de départ réside en une prise de décision et un aménagement psychologique qui exigent de lui une disponibilité particulière qui sera facilitatrice d'une adaptation ultérieure.

*"S'intégrer, c'est [aussi] s'adapter à une nouvelle société." (M<sup>me</sup> G.)*  
 Adaptation à son fonctionnement, à ses règles, à ses us et coutumes, l'intégration est un travail *"tout à fait anonyme, souterrain, quasiment invisible, à la manière d'un véritable travail d'inculcation ou de seconde socialisation, travail fait de petits riens, mais des riens qui ne cessent de s'accumuler quotidiennement au point de susciter, comme si de rien n'était, sans toujours sans rendre compte, et surtout sans solu-*

8)- A. Sayad, "Qu'est-ce que l'intégration ? Pour une éthique de l'intégration", *Hommes et Migrations*, n° 1182, Paris, 1994, pp. 8-14.

*tion de continuité apparente, de profonds changements, changements les plus durables*"<sup>(8)</sup>. Dans ce long travail qui met en branle l'existence entière d'un individu, les couches semblent se superposer et s'affronter pour tenter de former un ensemble cohérent ; en même temps, ce travail est une ébauche en perpétuel mouvement, dont la prétention est d'atteindre l'unicité, l'intégrité. M. A. nous explique : "*J'essaie de trouver une façon de vivre, de penser qui cadre avec le pays. (...) Pour moi s'intégrer c'est au final, vivre dans le cadre défini par les lois et la culture françaises (...) et en même temps garder ce qui fait de moi un Africain, (...) c'est-à-dire mon éducation et les valeurs auxquelles je tiens.*"

9)- A.Sayad, *ibid.*

L'intégration somme les individus de s'immiscer, de "*se fondre sans se dissoudre*"<sup>(9)</sup> dans une structure, un système leur préexistant, dans "*le cadre défini*", dont parle M. A. Ce processus exige, de la part des individus, "des moyens", au-delà de la disponibilité dont parlait M. C. En effet, pour Mme M., l'intégration nécessite dans un premier temps "*d'avoir des papiers, d'avoir un travail, de parler la langue*", au final, résume-t-elle, "*d'avoir des armes*". Or, ces armes, l'individu ne peut les acquérir seul mais en étroite relation avec la société d'accueil. Société qu'il rencontre et avec laquelle il passe désormais une convention licite. Ce pacte moral passé avec la France, scellé pour certains bien avant la signature du CAI, justifie de "*se conformer aux normes et aux valeurs morales et civiques de la France.*"

La question reste de savoir comment connaître ces normes, ces valeurs morales et civiques. Ici, les efforts ne reposent plus uniquement sur les seules épaules de l'individu, mais sur la société en son entier.

Dans cette optique, la formation civique ne constituerait-elle pas un matériel, un outil, une arme pour cette nécessaire adaptation ?

### *La formation civique*

Pour l'ensemble des onze personnes interrogées après la formation, les informations recueillies sont une aide précieuse pour comprendre la société française. Cette formation semble en effet offrir une grille de lecture de la structure, du système, en même temps qu'elle les a éclairés sur leurs droits et leurs devoirs. Pour M. A., "*la formation civique est indispensable pour savoir ce qu'il faut faire et ne pas faire*". Mme E. souhaite qu'il y ait beaucoup de journées comme celles-ci : "*J'ai appris beaucoup de choses, mais j'en souhaite davantage pour continuer à en savoir plus sur la France.*" Pour Mme S., qui partait avec une certaine appréhension de cette journée et en est sortie "indemne" et contente : "*j'avais trop peur de m'ennuyer, et en plus je déteste les gens qui te disent la France c'est comme ça, c'est pas comme ça... Mais là, j'ai appris plein de trucs et ça m'a éclairci sur ma perception de la France*". Mme E. nous dira d'ailleurs : "*J'ai appris plein de choses, avant j'allais voir l'assistante sociale pour un oui pour un non, maintenant je vais y aller*"

*mollo, mollo*”. Pour Mme M., *“maintenant je sais où aller si j’ai un problème, parce qu’avant je ne savais pas qu’un étranger pouvait porter plainte contre un Français. Maintenant je sais que j’ai des droits aussi en tant qu’étrangère. Et en tant que femme, j’ai des droits sur mon mari, et ce n’est pas que l’homme qui commande à la maison. Et tu as même des droits quand tu es sans papiers.”*

Certains y ont donc appris des choses, pour d’autres cette formation est venue consolider des acquis, à d’autres encore cette formation leur a donné envie de poursuivre cette découverte. Mme K. nous a d’ailleurs dit : *“Je veux des cours, plus de cours”*. Sur cette analogie avec les cours, Mme E. nous dira d’ailleurs que *“parfois il y a des gens qui ne parlent pas très bien et qui ne comprennent pas, alors ils posent des questions et retardent un peu. Mais je trouve ça normal aussi qu’on explique bien aux gens qui ne comprennent pas, tout le monde a le droit à l’information”*. Les mauvais élèves retardent le cours ! Seule Mme B. a des propos plus tempérés : *“Je ne peux pas dire que ça ne sert à rien. Tant que je n’aurai pas de choses concrètes, je ne peux pas juger, c’est quand même intéressant de connaître et culturellement c’est bon de découvrir des choses.”* Ces propos plus sceptiques rejoignent les craintes et les représentations des signataires interrogés juste après la signature sur ce qu’ils imaginaient de la formation : *“Ils vont nous bourrer le crâne avec de la théorie, la France c’est ci, c’est ça... ça va nous servir à quoi concrètement, à rien !”* (M. B.) *“De toute façon, ils vont nous montrer que le bon côté de la France...”* (M. O.) Effectivement pour Mme V., *“ça reste quand même théorique car, pour mon boulot, ça ne m’aura rien apporté.”* Malgré tout, *“cette formation correspond aux attentes des gens, car on ne vient pas de la même culture, on n’a pas le même fonctionnement politique dans nos pays et c’est important de comprendre comment ça se passe ici. Car même les gens informés qui suivent l’actualité ne comprennent pas nécessairement le fond. Dans cette journée, tu as les grandes lignes. Tu apprends aussi comment faire face à tes problèmes, vers qui t’orienter, en justice notamment et c’est fondamental de connaître tes droits et tes devoirs.”*

L’ambiance est par ailleurs propice à l’échange, *“il y avait une certaine harmonie, c’était un moment de réflexion, comme un forum”*, pour M. A. qui précise : *“Pendant la formation, je n’ai pas ressenti le poids du contrat, on est là dans un échange.”* En plus, *“il y a plein de gens différents, qui viennent de partout, j’ai rencontré une Camerounaise, on s’est d’ailleurs échangé nos numéros, c’était vraiment très sympa”*.

Interrogés sur qu’ils avaient retenu de cette formation, ils répondent : *“les droits et les devoirs”*, notamment grâce au petit questionnaire interactif de mise en situation ; *“l’accès à la nationalité”* ; *“le découpage administratif français : les régions, les départements, les communes et l’organisation de l’État”* ; *“les droits de la femme”* ; *“L’Union européenne, son fonctionnement et ses instances”*.

## *Des droits et du travail*

Au regard de ces réponses, cette formation civique semble correspondre à l'objectif qu'elle s'était fixé : apporter un ensemble d'informations sur le fonctionnement institutionnel et administratif français. Elle est à la fois un moment convivial d'apprentissage ou de révision, d'échange et de réflexion, en même temps qu'une étape ponctuelle et fugitive dans le long processus d'intégration. D'autres challenges restent à relever.

À l'analyse des ressentis et du vécu des signataires, le contrat n'apporte certaines clés et n'offre une grille de lecture de la société française qu'au travers de la formation civique. Autrement dit, celle-ci aurait tout à fait pu exister et avoir autant d'effets sans l'existence de la formalisation contractuelle. De plus, cette formalisation ne semble pas mesurée et la philosophie du contrat social sous-jacente n'est pas perçue car elle n'est pas en adéquation avec les conditions de passation de ce contrat.

Le contrat d'accueil et d'intégration est donc opérationnel lorsqu'il se décline en formations, néanmoins celles-ci ne restent que des événements ponctuels que les signataires voudraient voir se multiplier. Ces derniers souhaitent être informés en toute franchise des finalités et de l'ensemble des possibilités que peuvent leur offrir ce contrat et leur vie en France. Peut-être aussi qu'une communication plus claire et plus franche des tenants et des aboutissants de ce contrat d'accueil et d'intégration serait nécessaire et éviterait l'écueil d'une certaine amertume, laquelle va à l'encontre des postulats philosophiques initiaux. Les signataires ne sont pas dupes de ces finalités et certains mêmes les revendiquent.

En définitive, les signataires aspirent comme tout un chacun à une vie normale, travailler, élever leurs enfants, avoirs des loisirs, en somme s'épanouir, ici en France. Le processus d'intégration auquel ils sont vivement invités est une démarche qui de toute façon s'impose à eux, au travers de l'adaptation qu'exige ce nouvel environnement. Les y enjoindre, ne serait-ce pas, au final, les brusquer et les amener d'une manière oppressante à un processus qui fait partie intégrante de la migration, et du challenge qu'ils se sont donné. L'accès aux droits et au travail est leur priorité et est considéré comme une des conditions primordiales à cette adaptation, pour leur permettre, en effet, d'évoluer sereinement en connaissance de leurs droits et leurs devoirs. Et c'est dans cette démarche que le contrat d'accueil et d'intégration revêt un intérêt pour les signataires. Pour le reste, il n'est que formalité. ◀



Marie-France Flahault, "Intégration, l'affaire de toute une région"

► Dossier *Pays-de-la-Loire divers et ouverts*, n° 1222, novembre-décembre 1999